

Conseil communal de Saint-Légier – La Chiésaz

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 11/2012 concernant la mise en place d'un transport collectif et l'aménagement des arrêts de bus pour la desserte des Z.I. « La Veyre et Rio Gredon »

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier ce préavis s'est réunie le 30 août 2012 à 19h30 à la buvette du Lazé dans la composition suivante :

M. Gérard Leyvraz, président
Mme Michèle Petetin, secrétaire
Mme Andréane Jordan Meier
Mme Dominique Pasche
M. Patrick Brunschwig
M. Daniel Plattner

M. Alexandre Prélaz, remplaçant de Mme Monica Simonet, était absent.

Etaient également présents pour introduire cette séance :

M. Dominique Epp, municipal
M. Serge Moullet, responsable de la planification du réseau VMCV

M. Epp rappelle l'objet du préavis, à savoir une demande de crédit pour financer l'aménagement d'arrêts de bus pour la desserte des Z.I. de La Veyre et de Rio Gredon.

Il rappelle également l'historique du projet, son but et les raisons qui ont retardé sa mise en œuvre (changement de législature, recherche d'une solution visant à abaisser les coûts d'exploitation, négociation de la participation au déficit de la ligne par notre Commune).

M. Epp nous informe que le développement du plateau de La Veyre a toujours été freiné, par la Commune et par le canton, en raison des incidences que ce développement pourrait avoir sur le trafic.

Il nous indique également ne pas connaître avec exactitude, à ce jour, les intentions du principal propriétaire des surfaces disponibles, à savoir la Commune de Vevey. On parlerait de la réalisation d'un centre sportif.

M. Moullet rappelle que la ligne actuelle de bus est circulaire et qu'elle dessert les hauts de Vevey. Actuellement, la quasi totalité du parcours se situe sur territoire communal de Vevey.

Les transports publics ont fait l'objet d'un plan directeur en 2007 qui a été approuvé par le service cantonal de la mobilité prévoyant la desserte des Z.I. de La Veyre et de Rio Gredon.

Le projet qui est présenté consiste en l'amélioration de la desserte tant des hauts de Vevey que des zones industrielles. Il ne s'agit plus d'un parcours circulaire, mais de deux lignes distinctes formant une « banane ».

Ce sont des données statistiques qui ont servi à évaluer le besoin et la viabilité de la ligne, à savoir le nombre d'habitants résidant aux abords de la ligne, le nombre d'entreprises sises en zones industrielles, le nombre d'employés occupés par ces entreprises, ainsi que le potentiel de développement desdites zones.

Sur la base de son expérience, l'entreprise concessionnaire estime que la ligne objet du préavis remplira pleinement sa fonction et sera un succès. Il faut toutefois attendre 2 à 3 ans pour qu'une nouvelle ligne atteigne sa « vitesse de croisière » en terme de taux de fréquentation.

Si d'aventure le succès escompté n'était pas au rendez-vous, il serait loisible de renoncer à la desserte de cette ligne d'exploitation. Il conviendrait d'en informer les services cantonaux compétents en début d'année pour une résiliation au début de l'année suivante.

Quant aux coûts d'exploitation, il semblerait selon les dernières prévisions budgétaires que ceux-ci seront moins élevés que prévu initialement.

A la question de savoir si d'autres alternatives ont été étudiées s'agissant du parcours, la réponse est affirmative. Cependant, il semblerait qu'une desserte à partir de la halte de St-Légier-Gare ou englobant Hauteville n'était pas optimale en compliquant la manœuvre des véhicules à certains endroits.

S'agissant du développement des zones industrielles, il est généralement remarqué que celui-ci est plus fort lorsque ces zones sont desservies par des transports publics.

Pour St-Légier, ce sont essentiellement les entreprises qui en bénéficieront et, indirectement, la Commune par le biais de l'impôt. En effet, si les affaires des entreprises st-légerines croissent les conséquences seront directes sur les impôts dont elles s'acquittent.

Les membres de la commission remercient MM. Epp et Moullet des explications fournies ainsi que de leurs réponses aux questions.

La commission constate :

- Le titre du préavis (page de garde), son objet annoncé (chiffre 1) et son objet réel (chiffre 8, 1^{er} paragraphe et rappel de M. Epp) portent largement à confusion, ce qui est regrettable ;
- Actuellement, Saint-Légier est la dernière des dix communes actionnaires des VMCV à ne pas être desservie par le bus et quelle que soit la décision que prendra le conseil communal, la desserte devrait être créée ;
- La commission relève qu'il n'y a pas eu de sondage auprès des entreprises concernées pour évaluer les besoins du secteur, que ce soit du côté des employés ou de celui des clients. M. Moullet nous assure que les VMCV n'ont pas pour habitude de s'engager à la légère dans des créations ou extensions de lignes qui sont toutes fondées sur des études statistiques de faisabilité et qu'ils sont certains que celle-ci a sa raison d'être ;
- Les personnes présentes s'accordent à dire que cette ligne de bus sera peu utile aux habitants de la Commune (à l'exception des résidents de Ferreyres) mais se destinera essentiellement aux usagers de certaines entreprises (tennis, fitness, garages, etc.) ;
- Si d'aventure la ligne 202 devait être créée, les membres de la commission pensent qu'il est indispensable d'aménager complètement deux arrêts de bus, ce essentiellement pour des raisons de sécurité : l'un à Rio Gredon car il y a un trafic très important sur cette route cantonale et l'autre à Ferreyres car le bus pourra y stationner

plusieurs minutes pour permettre le recadrage de l'horaire. Un équipement basique pourrait être fait aux 5 autres arrêts (panneaux) ceci pour une période d'essai de 2 à 3 ans puisqu'il semble que ce soit la durée d'exploitation nécessaire pour évaluer la viabilité d'une ligne ;

- L'offre en transport public peut se renégocier d'année en année, avec cependant un certain laps de temps (plusieurs mois) pour que d'éventuelles modifications soient répercutées sur le terrain.

En conclusion :

- En l'absence de sondages permettant de quantifier les besoins des entreprises concernées pour une desserte des zones industrielles ;
- Constatant que cette desserte ne profitera pas directement à la population de la commune ;
- Qu'à ce jour, il n'y a apparemment pas de projet de développement des Z.I. ;
- Vu également le coût conséquent des aménagements, objet du présent préavis, et la qualité des finances communales ;

La commission préconise la prudence et souhaite réduire l'impact financier des investissements projetés. A cette fin, elle vous propose d'accepter le préavis, sous réserve des recommandations de la Commission des finances, amendé de la manière suivante :

- Autoriser la Municipalité à effectuer les travaux prévus aux arrêts de Rio Gredon et de Ferreyres et l'inviter à faire le minimum aux autres arrêts, c'est à dire uniquement le marquage au sol de l'arrêt de bus et l'installation d'un panneau de signalisation apposé de manière provisoire.

St-Légier-La Chiésaz, le 9 septembre 2012

Au nom de la commission

Gérard Leyvraz, président



Michèle Petetin, secrétaire



